



**AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS**

ARMP/DG/493/EN/2017

**A Monsieur le Coordonnateur du PRODEFI
à
BUJUMBURA.**

Objet : Marché N° DNCMP/33/F/2017

Monsieur le Coordonnateur,

Faisant suite à votre recours introduit auprès de l'ARMP en date du 13/06/2017, en rapport avec la passation du marché susmentionné de fourniture de 900 génisses et 100 taureaux géniteurs au PRODEFI, et où vous demandez d'infliger des sanctions à l'encontre du soumissionnaire BIZIMANA Elias pour les documents frauduleux qu'il a présentés lors de sa soumission au marché en objet, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le Conseil de Régulation l'a analysé en sa séance du 04/08/2017.

Aussi, le Conseil de Régulation a noté que les charges portées à l'encontre de Monsieur BIZIMANA Elias portent sur la fourniture, dans le cadre de la préparation de son offre au marché suscitée, des informations ou de déclarations fausses ou mensongères, notamment par la présentation de faux documents, à savoir : la garantie de soumission et l'attestation de capacité financière.

A l'issue de l'instruction, il a été constaté ce qui suit :

- Monsieur BIZIMANA Elias a présenté dans son offre les garanties de soumission N°157/2017, N°158/2017 et N°159/2017, ainsi que des attestations de capacités financières N° 103/2017, N°104/2017 et N° 105/2017, soi-disant émanant de la FINBANK. Mais, après vérification de l'authenticité desdits documents auprès de cette institution bancaire, la direction de la banque a précisé, dans sa lettre Réf: FINBANK/C.M/A.M/127/2017 du 04/04/2017, que les documents susdits présentés par l'accusé n'émanent pas de ses services, pour les raisons ci-après énumérées par la Banque dans ses échanges de courriers avec le PRODEFI:
 - ✓ « Les numéros des cautions présentées ne sont pas corrects parce que depuis le 29 mars 2017, date supposée d'émission desdites cautions, la banque n'avait délivré que 10 et non pas 150 ;
 - ✓ Les signatures sont imitées et ne sont pas conformes ;
 - ✓ A la date du 26 mars, Monsieur Willy CIMBA n'était plus le Responsable Commercial a.i, mais plutôt Directeur Commercial ;



